



# Financement à frais partagés des ministères de l'Agriculture provinciaux et territoriaux

## PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES EN AFFAIRES GRÂCE À LA FORMATION OU À DES SERVICES DE SOUTIEN CONSULTATIFS

La liste ci-dessous a été préparée par Gestion agricole du Canada afin d'aider les producteurs et les groupes de producteurs à trouver les possibilités de financement à frais partagés liées au perfectionnement des compétences en gestion d'entreprise agricole et aux programmes de services de soutien consultatif offerts par l'entremise des ministères de l'Agriculture provinciaux et territoriaux, et à tirer parti de ces possibilités. Mise à jour le 1<sup>er</sup> juin 2024.

**Remarque :** Si un des liens fournis ne fonctionne plus ou si vous avez besoin d'obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel du bureau du ministère provincial de l'Agriculture le plus près de chez vous. Renseignez-vous au sujet des critères d'admissibilité et des durées de traitement des demandes avant de vous inscrire à un programme de perfectionnement des compétences ou de services de soutien consultatifs, ou d'entamer un tel programme. Il n'est pas rare que les possibilités de perfectionnement des compétences commencent avant l'approbation du financement. Dans de telles situations, les personnes responsables de l'administration des programmes de perfectionnement des compétences pourraient être en mesure d'adapter les modalités du programme et de la facturation afin de répondre aux critères de financement à frais partagés.

Province ou territoire	Programme de perfectionnement des compétences en affaires ou de prestation de services consultatifs à frais partagés	Programmes de formation des employés et de subventions salariales
Colombie-Britannique	<p><b>Développement des entreprises et des marchés</b> Partage des coûts : Divers. Financement maximal : Divers (au cas par cas). Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Programme de transfert de connaissances et de technologies</b> Partage des coûts : 75 %. Financement maximal : Jusqu'à 7 500 \$. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs/knowledge-transfer-events">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs/knowledge-transfer-events</a> (en anglais seulement).</p>	<p><b>Bourse de formation des employeurs de la Colombie-Britannique (British Columbia Employer Training Grant)</b> Partage des coûts : 80 %. Financement annuel maximal : 10 000 \$ par participant, jusqu'à 300 000 \$ par employeur. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="http://www.workbc.ca/find-loans-and-grants/industry-and-employers/bc-employer-training-grant">www.workbc.ca/find-loans-and-grants/industry-and-employers/bc-employer-training-grant</a> (en anglais seulement).</p>

	<p>Programme d'accélération des entreprises agricoles pour les nouveaux exploitants.  Partage des coûts : Jusqu'à 75 % pour les projets de moins de 10 000 \$, jusqu'à 50 % pour les projets de plus de 10 000 \$.  Financement maximal : Jusqu'à 7 500 \$ (ou 15 000 \$) en fonction des coûts totaux estimés du projet.  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs/new-entrant-farm-business-accelerator-program">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/programs/new-entrant-farm-business-accelerator-program</a> (en anglais seulement).</p>	
<b>Alberta</b>	<p>Aucun programme.</p>	<p><b>Subvention canadienne pour l'emploi – Alberta</b>  Partage des coûts : 66 %.  Financement maximal : 10 000 \$ par stagiaire par année fiscale (15 000 \$ pour 100 % de financement offert par stagiaire pour une personne sans emploi résidant en Alberta).  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://www.alberta.ca/canada-alberta-job-grant.aspx">https://www.alberta.ca/canada-alberta-job-grant.aspx</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Programme de développement des possibilités économiques pour les petites communautés (Small Community Opportunity Program)</b>  Subventions pour la formation professionnelle destinées aux communautés autochtones et aux petites communautés, ainsi qu'aux groupes à but non lucratif, visant à renforcer les capacités dans les secteurs de l'agriculture et des petites entreprises.  Partage des coûts : 90 %.  Financement maximal : 20 000 \$ à 100 000 \$ par projet  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="http://www.alberta.ca/small-community-opportunity-program">www.alberta.ca/small-community-opportunity-program</a> (en anglais seulement).</p>
<b>Saskatchewan</b>	<p><b>Programme de relève agricole</b>  Partage des coûts : Inconnu.  Financement maximal : Couvre les frais de déplacement et de formation, ainsi que les dépenses et les coûts connexes liés au programme de mentorat.  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://agribition.com/get-involved/next-gen-program/">https://agribition.com/get-involved/next-gen-program/</a>.</p>	<p><b>Subvention canadienne pour l'emploi – Saskatchewan</b>  Partage des coûts : 66 %.  Financement maximal : 10 000 \$ par stagiaire et par année fiscale, maximum de 100 000 \$ par employeur.  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://www.saskatchewan.ca/bonjour/manage-a-business/can-sask-job-grant">https://www.saskatchewan.ca/bonjour/manage-a-business/can-sask-job-grant</a>.</p>
<b>Manitoba</b>	<p>Aucun programme</p>	<p><b>Subvention canadienne pour l'emploi – Manitoba</b>  Partage des coûts : Jusqu'à 75 % pour les employeurs ayant moins de 100 employés, et jusqu'à 50 % pour les employeurs ayant plus de 100 employés.</p>

		Financement maximal : 10 000 \$ par personne participant à la formation, maximum de 100 000 \$ par employeur. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www.gov.mb.ca/jec/busdev/financial/cmjg/index.fr.html">https://www.gov.mb.ca/jec/busdev/financial/cmjg/index.fr.html</a>
<b>Ontario</b>	Aucun programme	<b>Subvention canadienne pour l'emploi – Ontario</b> Partage des coûts : jusqu'à 84 % pour les employeurs ayant moins de 100 employés, et jusqu'à 50 % pour les employeurs ayant plus de 100 employés. Financement maximal : 10 000 \$ par stagiaire. <a href="https://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopq/cojq/">https://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopq/cojq/</a>
<b>Québec</b>	<b>Programme services-conseils 2023-2028 (les réseaux Agriconseils)</b> Partage des coûts : 50 % – 75 %. Financement maximal : 20 000 \$ sur la durée du programme.  Embauche d'un conseiller pour assister avec ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse et gestion financières;</li> <li>▪ Marketing;</li> <li>▪ Organisation des données;</li> <li>▪ Gestion des ressources humaines;</li> <li>▪ Marketing local;</li> <li>▪ Transfert d'exploitation agricole et plans de démarrage.</li> </ul> Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://agriconseils.qc.ca/">https://agriconseils.qc.ca/</a> .	Information non disponible
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>Planification d'entreprise, perfectionnement des compétences et éducation à l'agriculture</b>  <b>Perfectionnement des compétences</b> Partage des coûts : 70 %. Financement maximal : 3 000 \$ par projet (6 000 \$ par année).  <b>Planification d'entreprise</b> Partage des coûts : 60 % pour les services professionnels. Financement maximal : 10 000 \$ par personne candidate, par année.  Les associations et les organisations sont également admissibles à une aide pour organiser des activités de formation pour leurs membres.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/AgriculturePrograms-ProgrammeAgriculture/program-">https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/AgriculturePrograms-ProgrammeAgriculture/program-</a>	<b>Subvention canadienne pour l'emploi – Nouveau-Brunswick</b> Partage des coûts : Inconnu (le montant de la contribution allouée est basé sur le degré de financement du ministère). Financement maximal : 20 000 \$ par employeur et par année fiscale. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201466.Formation_de_la_main-d_oeuvre.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201466.Formation_de_la_main-d_oeuvre.html</a> .

	<a href="https://novascotia.ca/pepcea-lignes-directrices-du-programme/pdf">guidelines-lignes-directrices-du-programme/pepcea-lignes-directrices-du-programme.pdf</a>	
<b>Nouvelle-Écosse</b>	<p><b>Programme de planification des nouvelles possibilités (Planning New Opportunities Program)</b>  Services de soutien consultatif aux entreprises  Partage des coûts : 75 %.  Financement maximal : 15 000 \$ par année de programme (75 % pour les exploitations dont le revenu est inférieur à 30 000 \$, pour un maximum de 2 000 \$ par année de programme).  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://novascotia.ca/programs/planning-new-opportunities/">https://novascotia.ca/programs/planning-new-opportunities/</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Programme de bourses pour les étudiants en agriculture (Agriculture Skills Student Bursary Program)</b>  Financement maximal :  – 500 \$ la 1<sup>ère</sup> année pour les étudiants qui travaillent 250 heures, et 750 \$ les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années pour les étudiants qui travaillent 250 heures chaque année supplémentaire;  - 1 000 \$ la 1<sup>ère</sup> année pour les étudiants qui travaillent 500 heures, et 1 500 \$ les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années pour les étudiants qui travaillent 500 heures chaque année supplémentaire.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://novascotia.ca/programs/agriculture-skills-student-bursary/">https://novascotia.ca/programs/agriculture-skills-student-bursary/</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Initiative pour l'éducation sur le lieu de travail (Workplace Education Initiative)</b>  Financement maximal : Donne droit à une formation de 40 heures adaptées aux besoins individuels et organisationnels offerte sur une période d'environ 10 semaines.  Formation sur : Compétences en affaires, comptabilité informatisée, gestion financière, Google Workspace &amp; Microsoft 365, suite Microsoft Office, leadership et communication, vente et commercialisation, service à la clientèle, ressources humaines et gestion du rendement, techniques de présentation, gestion de projet, médias sociaux et développement Web.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://novascotia.ca/lae/workplace-education/">https://novascotia.ca/lae/workplace-education/</a> (en anglais seulement).</p>	<p><b>Subvention canadienne pour l'emploi – Nouvelle-Écosse</b>  Partage des coûts : 100 % la première année, 50 % par la suite.  Financement maximal : 10 000 \$ par année fiscale.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://novascotia.ca/programs/workplace-innovation-productivity-skills-incentive/">https://novascotia.ca/programs/workplace-innovation-productivity-skills-incentive/</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Mesure d'incitation à l'innovation et à la productivité sur le lieu de travail (Workplace Innovation and Productivity Skills Incentive)</b>  Les entreprises comptant 50 employés ou moins :  Minimum de 5 000 \$ en coûts directs de formation, jusqu'à 100 000 \$ par année fiscale. La première tranche de 10 000 \$ peut être financée à 100 % par année fiscale. Les coûts admissibles au-delà de 10 000 \$ peuvent être financés à hauteur de 50 %.</p> <p>Les entreprises comptant 50 employés ou plus :  Minimum de 10 000 \$ en coûts directs de formation, jusqu'à 100 000 \$ par année fiscale. Financement allant jusqu'à 50 % des coûts directs de formation admissibles.</p> <p>Organisations, associations professionnelles et syndicats du secteur privé : Minimum de 10 000 \$ en coûts directs de formation.  Un financement pourrait être accordé pour les frais d'administration, à déterminer au cas par cas.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://novascotia.ca/programs/workplace-innovation-productivity-skills-incentive/">https://novascotia.ca/programs/workplace-innovation-productivity-skills-incentive/</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Programme START</b>  Maximum : 25 000 \$ par embauche.  Subvention salariale ainsi qu'une partie des coûts liés à la formation et à l'équipement pour l'embauche de personnes sans emploi résidant en Nouvelle-Écosse.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://novascotia.ca/programs/start/">https://novascotia.ca/programs/start/</a> (en anglais seulement).</p>

<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b></p>	<p><b>Programme de gestion d'entreprise agricole</b> Partage des coûts : Divers. Financement maximal : Divers. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www.gov.nl.ca/ffa/sustainablecap/">https://www.gov.nl.ca/ffa/sustainablecap/</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Développement de l'industrie et transfert de connaissances</b> Partage des coûts : Jusqu'à 75 %. Financement maximal : Jusqu'à 12 000 \$ par producteur. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="#">Guide du programme du Partenariat canadien pour une agriculture durable (Sustainable CAP Program Guide)</a> (en anglais seulement).</p>	<p><b>Subvention canadienne pour l'emploi – Terre-Neuve-et-Labrador</b> Partage des coûts : 66 %. Financement maximal : 10 000 \$ par année (15 000 dollars pour la formation d'une personne sans emploi). Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www.gov.nl.ca/ipgs/files/foremployers-canada-nl-job-grant-fact-sheet.pdf">https://www.gov.nl.ca/ipgs/files/foremployers-canada-nl-job-grant-fact-sheet.pdf</a> (français à venir).</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b></p>	<p><b>Programme de développement des entreprises</b> <b>Compétences agricoles</b> Partage des coûts : 50 %. Financement maximal : 2 000 \$ par personne participante par année fiscale, 10 000 \$ par entreprise agricole pour la formation aux compétences agricoles pendant la durée de l'accord-cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-2028).</p> <p><b>Jeunes agriculteurs</b> Partage des coûts : 75 %. Financement maximal : 3 000 \$ par exploitation agricole, jusqu'à 3 000 \$ par bénéficiaire pour le perfectionnement des compétences et les coûts de formation pendant la durée de l'accord-cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-2028).</p> <p><b>Groupes</b> Partage des coûts : 90 %. Financement maximal : 20 000 \$ par projet, 60 000 \$ pour les activités de formation de groupe pendant la durée de l'accord-cadre Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-2028).</p> <p><b>Tous les agriculteurs</b> <a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/agriculture/business-development-program-agriculture">https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/agriculture/business-development-program-agriculture</a>.</p>	<p><b>Compétences Î.-P.-É</b> Partage des coûts : 50 %. Financement maximal : 5 000 \$ par employé ou jusqu'à 25 000 \$ par demande. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www.princeedwardisland.ca/en/service/workplace-skills-training">https://www.princeedwardisland.ca/en/service/workplace-skills-training</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Emploi Î.-P.-É</b> Partage des coûts : Subvention salariale de 50 % pendant 20 semaines pour la formation d'un nouvel employé. Financement maximal : 10 000 \$. Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://www.princeedwardisland.ca/en/service/employ-pei-for-employers">https://www.princeedwardisland.ca/en/service/employ-pei-for-employers</a> (en anglais seulement).</p>

	<p>Jeunes agriculteurs – <a href="https://www.princeedwardisland.ca/en/information/agriculture-and-land/future-farmer-program">https://www.princeedwardisland.ca/en/information/agriculture-and-land/future-farmer-program</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Planification d'entreprise</b>  Éléments admissibles – Planification d'entreprise individuelle, par exemple : Évaluations financières, plans d'action financiers, plans de gestion de risques, plans d'entreprise (pour les nouveaux exploitants qui font partie d'une véritable exploitation agricole), évaluations de faisabilité, analyses des coûts de production, plans de relève, plans stratégiques organisationnels, plans de ressources humaines, auto-évaluation en ligne de l'entreprise, définition d'objectifs et honoraires professionnels.  Partage des coûts : 50 %.  Financement maximal : 2 500 \$ à 10 000 \$ par projet.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="#">Lignes directrices du programme de développement des entreprises (Business Development Program Guidelines)</a> (en anglais seulement).</p>	
<p><b>Yukon</b></p>	<p><b>Programme de formation agricole</b>  Partage des coûts : 60 %.  Financement maximal : 15 000 \$ sur la durée du programme (2023-2028).  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://yukon.ca/fr/subventions-agricoles">https://yukon.ca/fr/subventions-agricoles</a>.</p> <p>Planification d'entreprise  Coûts admissibles : Embauche de conseillers et achat de logiciels d'entreprise.  Partage des coûts : Jusqu'à 90 % des coûts admissibles pour les premiers 5 000 \$ et jusqu'à 60 % des coûts admissibles pour les dépenses supérieures à 5 000 \$.  Financement maximal : 20 000 \$ sur toute la durée du programme.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://yukon.ca/fr/subventions-agricoles">https://yukon.ca/fr/subventions-agricoles</a>.</p>	<p><b>Programme Croissance PLUS</b>  Partage des coûts : Inconnu.  Financement maximal : Inconnu.  Public cible : Financement aux organisations pour la réalisation d'activités visant à renforcer les compétences sur le marché du travail.  Pour obtenir de plus amples renseignements : <a href="https://yukon.ca/fr/entreprises/possibilites-de-financement-et-de-soutien-aux-entreprises/get-funding-your-organization#qu%E2%80%99est-ce-que-le-programme-croissance-plus">https://yukon.ca/fr/entreprises/possibilites-de-financement-et-de-soutien-aux-entreprises/get-funding-your-organization#qu%E2%80%99est-ce-que-le-programme-croissance-plus</a>.</p> <p><b>Programme Dotation PLUS</b>  Partage des coûts – Subvention salariale ou coûts de formation : 60 % pour un employé non rémunéré pendant la formation, 70 % pour un employé rémunéré pendant la formation, 80 % pour la formation d'un employé potentiel sans emploi, ou 90 % pour la formation d'un employé potentiel sans emploi ou d'un membre d'un groupe sous-représenté.  Financement maximum : Non disponible.  Pour obtenir de plus amples renseignements :</p>

		<p><a href="https://yukon.ca/fr/entreprises/possibilites-de-financement-et-de-soutien-aux-entreprises/apply-funding-find-hire-and">https://yukon.ca/fr/entreprises/possibilites-de-financement-et-de-soutien-aux-entreprises/apply-funding-find-hire-and</a>.</p> <p><b>Subventions de stage</b>  Financement maximal : 7 500 \$ par année pour les coûts admissibles et jusqu'à un maximum de 22 500 \$ pour toute la durée du programme (2023-2028).  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://yukon.ca/fr/subventions-agricoles">https://yukon.ca/fr/subventions-agricoles</a>.</p>
<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b></p>	<p><b>Partenariat canadien pour l'agriculture  Planification d'entreprise (services consultatifs) et logiciels d'entreprise</b>  Partage des coûts : 75 à 90 %.  Financement maximal : Jusqu'à 5 000 \$ (100 \$ de contribution de la part du candidat pour chaque tranche de 1 000 \$ de financement), 75 % des coûts au-delà de 5 000 \$, maximum de 20 000 \$ pour toute la durée du programme.  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://www.iti.gov.nt.ca/fr/services/programme-de-financement-pour-l%E2%80%99agroalimentaire">https://www.iti.gov.nt.ca/fr/services/programme-de-financement-pour-l%E2%80%99agroalimentaire</a></p>	<p><b>Subvention canadienne pour l'emploi – Territoires du Nord-Ouest</b>  Partage des coûts : 66 %.  Financement maximal : 10 000 \$ par employé.  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/canada-northwest_territories_job_grant_brochure.pdf">https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/canada-northwest_territories_job_grant_brochure.pdf</a> (en anglais seulement).</p> <p><b>Bourses de stage et de mentorat</b>  Financement maximal : Jusqu'à 75 % du salaire du stagiaire, jusqu'à un maximum de 7 500 \$ par an et de 22 500 \$ pour toute la durée du programme.  Pour obtenir de plus amples renseignements :  <a href="https://www.iti.gov.nt.ca/fr/services/programme-de-financement-pour-l%E2%80%99agroalimentaire">https://www.iti.gov.nt.ca/fr/services/programme-de-financement-pour-l%E2%80%99agroalimentaire</a>.</p>